

AVIS DE CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE ROYAN

Une procédure de révision allégée a été engagée afin de réexaminer le classement de la parcelle BX n°480 suite à l'arrêt de la Cour administrative de Bordeaux, en date du 3 avril 2025.

Dans le cadre de cette révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de ROYAN, une concertation est mise en place afin d'associer, pendant la durée de la modification, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par cette modification. Cette concertation se déroulera à la Mairie de ROYAN, où un registre sera mis à disposition du public à partir du jeudi 17 juillet 2025 à 9 h jusqu'au mercredi 17 septembre 2025 à 17h30. Ce registre sera accompagné de la délibération expliquant le point sur lequel portera la modification. Les pièces de la procédure seront également consultables sur le site de la ville : <https://www.ville-royan.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie du lundi au vendredi inclus, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (exceptés les jours fériés) et pourra soit consigner ses observations sur le registre de concertation, soit les adresser par écrit au Maire de ROYAN ou par courrier électronique à mairie@mairie-royan.fr

Un bilan de la concertation sera tiré avant la notification aux personnes publiques associées.